

# Le Contrat d'objectif territorial - COT

## 1. Objectifs

Le COT est un dispositif d'aide à destination des collectivités territoriales proposé par l'ADEME. Il prend le relais des dispositifs d'intervention territoriaux que l'Ademe proposait depuis 2001 aux collectivités, le CTD (Contrat Territorial Déchets) et le contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique). Avec le COT, les collectivités peuvent s'engager avec l'ADEME dans des politiques territoriales s'étendant au-delà des thématiques déchets et énergie, sur d'autres domaines d'intervention de l'agence comme les transports, les sols, le climat, l'urbanisme, etc. L'objectif des COT est de permettre aux acteurs locaux de développer une approche transversale des questions environnementales intégrée au projet de développement de la collectivité.

## 2. Acteurs

Les COT sont des contrats signés entre les délégations régionales de l'ADEME et les Intercommunalités, les territoires de projet (communautés d'agglomération, pays, parcs naturels régionaux). D'autres acteurs comme les Régions peuvent être associées à la signature de cet engagement, notamment dans le cadre des CPER. L'ADEME opère une sélection des projets avec l'objectif de promouvoir des territoires d'exemplarité et de référence. La mise en œuvre du projet est aussi l'occasion d'associer de nombreux acteurs. La prise en compte des préoccupations environnementales dans un projet global permet de créer de nouvelles synergies entre collectivités, citoyens, acteurs économiques (tertiaire, industrie, agriculture...) et relais associatifs.

## 3. Modalités pratiques

Le COT offre un cadre partenarial signé pour trois ans. Il donne lieu à des conventions annuelles programmant un soutien technique et financier pour l'animation de la démarche ainsi que pour la mise en œuvre du programme d'actions. L'animation est un élément clé de la démarche. Son financement, à hauteur 230 000 euros sur les trois années, est réparti sur les différents volets du plan d'action. La délégation régionale de l'ADEME apporte également une assistance méthodologique pour l'animation et l'accompagnement de la démarche et peut subventionner la réalisation d'études et les actions de communication ou de formation.

- Les territoires COT peuvent bénéficier des activités du réseau national :
  - la constitution d'une culture commune,
  - la diffusion d'informations,
  - le suivi des contrats COT,
  - l'organisation de journées de rencontre du réseau,
  - l'organisation de sessions de formation et d'échanges,
  - l'élaboration de documents méthodologiques et de capitalisation
  - l'animation d'outils réseau (liste de discussion, bibliothèque en ligne, etc.).

## Pour en savoir plus :

- Sophie Debergue, du Département acteurs publics de l'ADEME, 04.93.95.79.37, [sophie.debergue@ademe.fr](mailto:sophie.debergue@ademe.fr)
- les délégations régionales de l'Ademe : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Jérémie Bernard – ETD - 01 43 92 68 13 [j.bernard@etd.asso.fr](mailto:j.bernard@etd.asso.fr)